

Hôpital du Valais
Spital Wallis



Onkologiepflege Schweiz
Soins en Oncologie Suisse
Cure Oncologica Svizzera



8ÈME JOURNÉE ROMANDE -
08.09.2017

à Lausanne

ResOnco

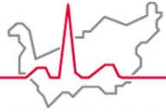
Soins de proximité en oncologie

Hôpital du Valais – Service oncologie ambulatoire

<http://www.hopitalduvalais.ch>

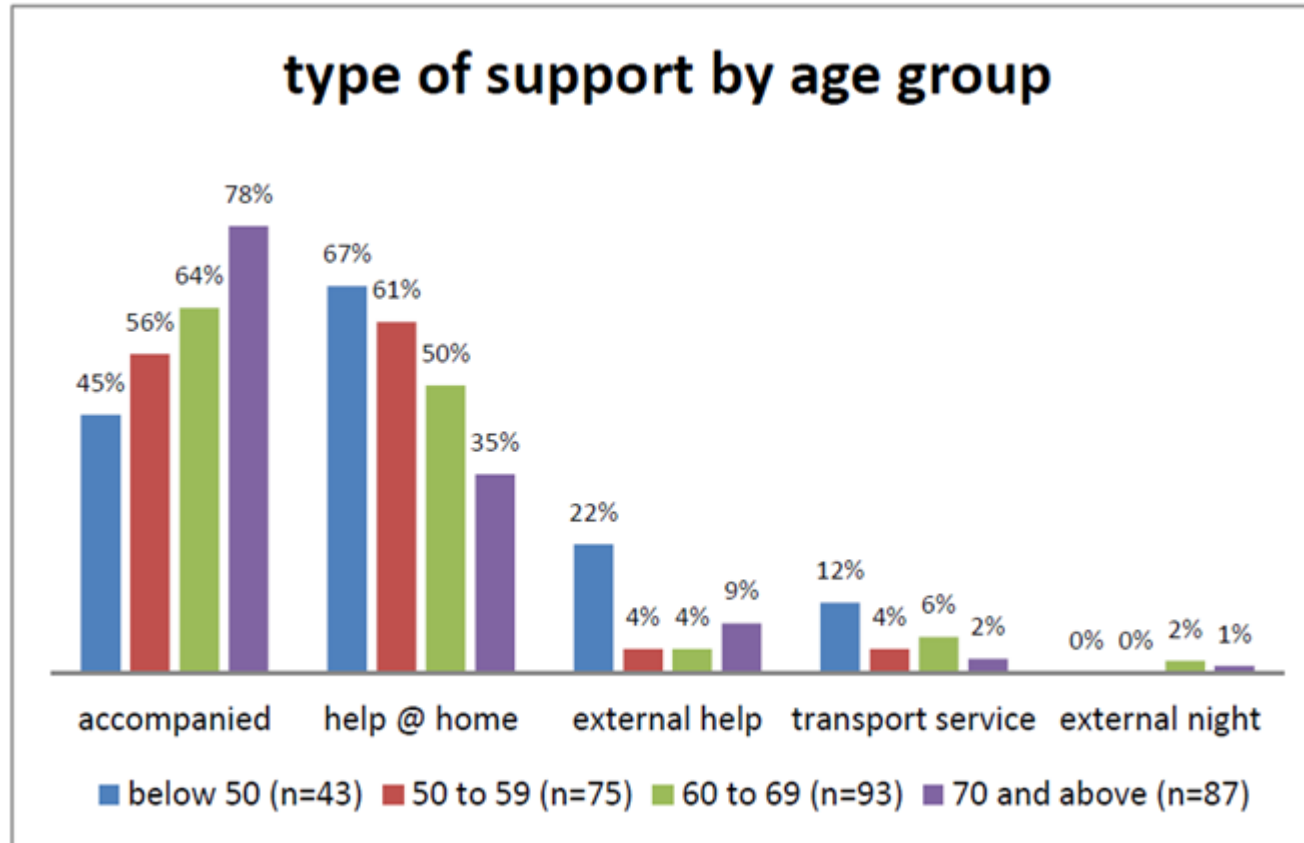
avec le soutien de Fond'Action

<http://www.fondaction.ch>



Hôpital du Valais
Spital Wallis

Les prémices du projet ResOnco

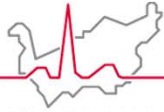


8 patients sur 10 ont besoin d'une aide pour les jours de chimiothérapie.

40% des patients ont besoin de 2 modalités d'aide ou plus

Il s'agit 8 fois sur 10 de femmes en particulier de mères de famille.

Cancer and Clinical Oncology 2014; 3(1):36-42 ainsi que 3(2):27-35. Groux, Anchisi et Szucs – N=298 patients ambulatoires



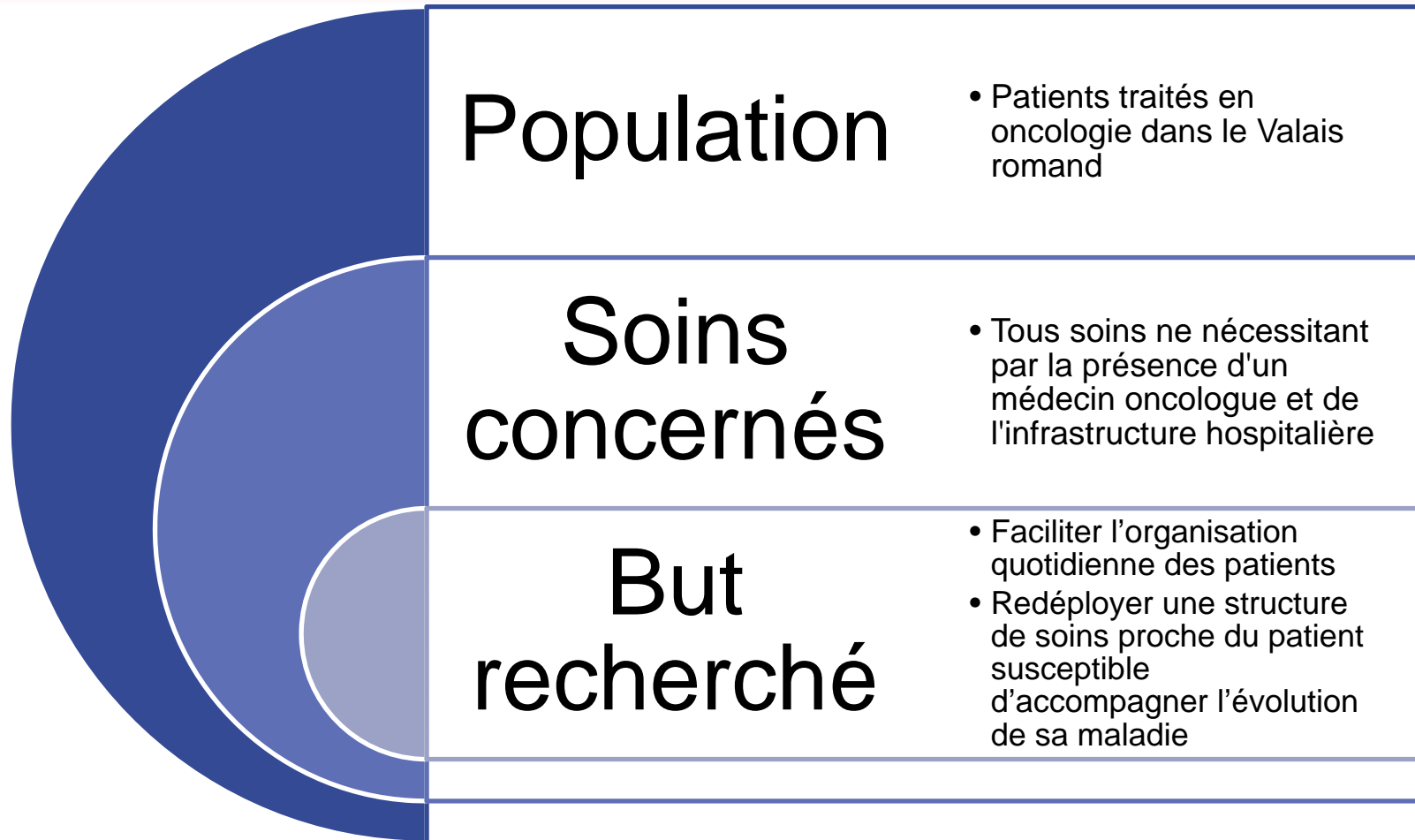
Hôpital du Valais
Spital Wallis

Déplacement des patients de leur domicile au service onco ambulatoire de Sion

	D p	Prise de congé professionnelle de la personne suppléante à domicile						Prise de congé professionnelle de la personne accompagnatrice							
		Nombre	Moyenne par patient	Pourcentage avec prise de congé	Nombre	Moyenne par patient	Pourcentage avec prise de congé	Nombre	Moyenne par patient	Pourcentage avec prise de congé					
Patient venu seul	15														
nombre total de déplacements	14														
Patient venu accompagné	39														
nombre total de déplacements	257	6.59		239	6.83		18	4.50		3	3.00		73	6.08	
TOTAL patients	54		100.0%	49		90.7%	5		9.3%	2		3.7%	12		22.2%
TOTAL déplacements	402	7.44		374	7.63		28	5.60		13	6.50		73	6.08	

Soit pour 7700 chimio iv annuelle
822 prises de congé
en moyenne d'une demi-journée
411 j = 1,9 an de travail

Développement d'un Réseau de professionnel de la santé en Valais romand au service de patients atteints de cancer



En cohérence avec la charte

« *Collaboration entre les professionnels de la santé* »

Académie Suisse des Sciences Médicales – ASSM 2014

Une mise en synergie des ressources

Des professionnels

- Médecin oncologue
- Médecin généraliste
- Laborantine
- Infirmière

Des structures

- Hôpital CHVR – service ambulatoire
- Cabinet médical
- Laboratoire
- Centre médico-social



**Création d'une fonction de coordination
gérée par le service ambulatoire d'oncologie - CHVR**

Objectif du projet

« *Développer des soins spécialisés¹ de proximité, professionnels et de qualité*

- *auprès des patients suivis en oncologie (site de Sion)²*
- *de manière à répondre aux besoins spécifiques de chaque patient (vie quotidienne et habitudes de vie)*
- *grâce au déploiement d'une coordination fluide et organisée*
- *entre tous les partenaires de soins concernés (intra-extra hospitalier)*

permettant à terme une modélisation de soins de proximité. »

1 spécialisés se réfèrent aux soins des médecins et des infirmières dans le contexte de la maladie oncologique.

2 pour la phase pilote, les 2 ans permettront de prouver la faisabilité avant l'extension possible à Sierre et Martigny



Coordonner

... une fonction soignante revisitée

- **Avant le dispositif ResOnco:**
 - *La fonction médico-soignante est hospitalo-centrée*
Le patient se soumet à l'organisation de l'hôpital.
- **L'innovation du dispositif ResOnco**
 - *Le patient est au centre de l'organisation de ses soins*
Il choisit sa prise en charge de soins
Il choisit les partenaires par qui il veut être pris en charge
 - *Modification de la fonction soignante par la création d'un nouveau poste d'**infirmière coordinatrice** qui tend vers une pratique infirmière avancée*



Responsabilités de la fonction de coordination

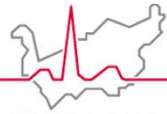
- Construire et organiser l'offre en soins et le suivi avec le patient selon ses choix et la disponibilité du réseau.
- S'assurer que les soins délégués aux prestataires correspondent à leur fonction et à leurs compétences.
- Coordonner selon les processus de délégation d'examens et de soins, la circulation de l'information nécessaire aux soins et aux traitements des patients dans le cadre du dispositif ResOnco à l'aide des outils mis en place. (Téléphone portable-fax-HIN Secure Mail-Phoënix- informatique).
- Veiller à la sécurité de la transmission et de la circulation des données.
- S'assurer de la récolte des informations et du suivi de l'analyse des données.
- S'enquérir auprès des patients du bon déroulement des soins et de sa satisfaction.
- Tenir à jour le rapport générique

Illustration du dispositif ResOnco au travers d'un exemple clinique

- Patiente de 71 ans
- Adénocarcinome de la tête du pancréas
- **Chimio hebdomadaire Abraxane – Gemzar hebdomadaire**

- **Vit Saxon (20km de l'hôpital de Sion), vient en traitement accompagnée de son mari**
- **Son médecin traitant est à 1km de son domicile**

- **Labo 1x/ semaine veille de son traitement**
 - Signature du consentement pour la circulation de l'information
 - Contact avec le médecin traitant et mise en place de la circulation de l'information sécurisée
 - Analyse des résultats de laboratoire et appel de la patiente afin d'évaluer son état clinique et pour confirmer le rendez-vous du lendemain.
 - Sur 10 rendez-vous le traitement a été repoussé 3x et la patiente a économisé 3 trajets domicile – hôpital soit 3 x 40km aller/retour



Hôpital du Valais
Spital Wallis

Principaux résultats ...

➤ **Confort du patient**

- ✓ Diminution des déplacements
- ✓ Gain de temps les jours de traitement

➤ **Continuité des soins**

- ✓ Développement du rôle de coordination

➤ **Meilleure affectation des ressources**

- ✓ Développement de l'activité professionnelle de proximité
- ✓ Collaboration entre l'intra et l'extra hospitalier augmentée avec des intervenants différents selon les lieux de pratique

RETOMBÉES POUR LE CMS DE SION



Johanna Mengis

Démarrage du projet

- Présenter le projet aux responsables des équipes et au pool administratif
- Choix de l'infirmière de référence
 - Informer l'infirmière de référence sur le projet et son implication
 - Mise à niveau des compétences en passant 1 journée au service d'oncologie ambulatoire
- Installation du mail HIN

Mise à niveau des compétences

- 1 journée au service d'oncologie ambulatoire
 - Pose et retrait du port-à-cath
 - Rinçage du port-à-cath
 - Administration de la chimiothérapie
 - Prise de sang par le port-à-cath
 - Pansement du port-à-cath
 - Observer comment préparer une cassette avec la chimio

= se responsabilise sur les soins qui lui seront délégués

Déroulement de la collaboration

- La demande d'intervention arrive au pool administratif
- Elle est guidée vers l'équipe concernée et l'infirmière de référence du projet
- Désignation de la personne qui intervient
- Consultation des documents reçus (mail HIN)
- Réception de l'appel téléphonique de la coordinatrice projet ResOnco = confirmation de l'habilité et du matériel nécessaire à effectuer le geste
- Intervention à domicile
- Feed-back à la coordinatrice projet ResOnco = confirme la qualité de la prestation qui lui est déléguée

L'intervention à domicile

- La proximité avec le site hospitalier influence le nombre des demandes pendant la phase pilote
 - 3-4 clients
 - durée des interventions
 - gestes
 - fréquences
 - Intervention est ciblée

Les avantages et les inconvénients

Avantages

- Les renseignements étaient extrêmement complets
- La confirmation du geste effectué est fait simplement par sms
- Confort du client

Inconvénients

- Etre seule référente pour le CMS
- Proximité avec le site hospitalier. (peu de demandes)

Conclusion

- Une riche expérience de participer à un projet scientifique. Les étapes ont été identifiées et validées à chaque fois.
- Un excellent respect des diverses suggestions tout au long du projet
- La collaboration avec les différents acteurs concernées était enrichissante.
- Expérience d'un client particulièrement au centre de nos préoccupations

Le secret professionnel – Respect de la sphère privée du patient

- **Qu'elle soit formulée en termes d'obligation pour le professionnel de la santé (secret professionnel) ou comme un droit des patients (respect de la sphère privée), la confidentialité des données récoltées dans le cadre de la prise en charge du patient doit être respectée.**

Le secret professionnel

Art. 321 Violation du secret professionnel (Code pénal Suisse)

¹ Les ecclésiastiques, avocats, défenseurs en justice, notaires, conseils en brevet, contrôleurs astreints au secret professionnel en vertu du code des obligations, **médecins, dentistes, chiropraticiens, pharmaciens, sages-femmes, psychologues, ainsi que leurs auxiliaires, qui auront révélé un secret à eux confié en vertu de leur profession ou dont ils avaient eu connaissance dans l'exercice de celle-ci, seront, sur plainte, punis d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.**

Seront punis de la même peine les étudiants qui auront révélé un secret dont ils avaient eu connaissance à l'occasion de leurs études.

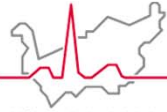
La révélation demeure punissable alors même que le détenteur du secret n'exerce plus sa profession ou qu'il a achevé ses études.

² **La révélation ne sera pas punissable si elle a été faite avec le consentement de l'intéressé** ou si, sur la proposition du détenteur du secret, l'autorité supérieure ou l'autorité de surveillance l'a autorisée par écrit.

³ Demeurent réservées les dispositions de la législation fédérale et cantonale statuant une obligation de renseigner une autorité ou de témoigner en justice.

Art. 31 Respect de la sphère privée du patient (Loi cantonale sur la santé VS)

- ¹ Tous les professionnels de la santé et leurs auxiliaires sont tenus au secret professionnel.**
- ² Dans la mesure où les intérêts du patient le justifient et avec l'accord de celui-ci, un professionnel de la santé qui prend en charge un patient a le droit de prendre connaissance de son dossier auprès d'autres professionnels de la santé.**
- ³ S'il y a de justes motifs, le professionnel de la santé peut informer le représentant légal d'un patient mineur ou interdit capable de discernement.**
- ⁴ Le traitement des données du patient est au surplus régi par la législation cantonale et fédérale sur la protection des données personnelles.**

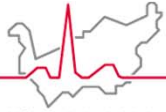


La confidentialité dans la relation de soins

- **Dans les valeurs du soin et dans la relation de soins la confiance joue un rôle essentiel. Il est probablement très difficile, voir impossible de soigner et de se faire soigner sans confiance.**
- **« Con fides » - Confiance – Confidence – Confidentialité ont la même racine.**
- **Le serment d'Hippocrate en faisait déjà mention. Actuellement c'est aussi bien le Code pénal (secret professionnel), que le Code civil (obligation de loyauté du mandataire), que le droit public cantonal (droits des patients), que le droit public fédéral (loi sur les professions médicales – loi sur les autres professions de la santé), que la législation sur la protection des données (attribuant aux données sur la santé une protection accrue), que le Code de déontologie de la FMH qui insistent sur l'importance de cette confidentialité.**

La confidentialité dans la prise en charge collaborative

- **L'accord du patient est une obligation légale à partir du moment où les données récoltées au sein d'une institution sont transmises à d'autres professionnels de la santé qui le prennent en charge à l'extérieur de cette institution. Même si la forme écrite du consentement n'est pas une obligation légale, ResOnco a décidé de formaliser par écrit l'accord du patient.**
 - Formulaire de consentement du patient
- **La législation sur la protection des données exige du maître de fichier qu'il prenne des mesures adéquates pour que les données soient transmises de façon sécuritaire.**
 - Protocole de transmission sécurisé (Health Info Net - HIN)



Hôpital du Valais
Spital Wallis



Merci pour votre
attention